

I CHALLENGE INTERCLUB TRIAL 4x4 SUISSE ALPES FRANCHE COMTE

REGLEMENT 2008

Les articles dont les numéros commencent par “” “ont été modifiés.*

*Les modifications sont mises **en gras***

I Définition

Les trials sont ouverts à tout véhicule 4X4 à l'exclusion des véhicules agraires ou de génie civil. Un véhicule ne peut pas servir à plusieurs équipages. Par le seul fait de son inscription, le participant s'engage à respecter le présent règlement et à s'y conformer ainsi qu'aux instructions émises par les organisateurs. Le participant reconnaît le comité organisateur et la commission technique comme seuls juges aux différents litiges pouvant survenir lors de la manifestation et accepte de se soumettre à ses décisions ainsi qu'au présent règlement.

2 Zones

La vitesse ne compte pas et le temps mis pour effectuer le franchissement d'une zone n'intervient en aucune façon.

La zone est formée d'un couloir délimité par des banderoles superposées, des piquets ou par des obstacles naturels. Il doit y avoir un minimum de 4 portes par zone, y compris celle d'entrée et de sortie ; la largeur des portes ainsi que le passage entre les obstacles doit être de 240cm au minimum et la hauteur des piquets de 120cm au minimum. Les zones seront au minimum de 5 par manche. Les manches seront au minimum de 3 par manifestation, dont seules les 2 meilleures compteront. En aucun cas les banderoles ne doivent servir à guider les véhicules et elles seront placées au minimum à 200cm des portes excepté à l'entrée et à la sortie de la zone. Les banderoles seront placées plus loin que les portes d'entrée/sortie ou écartées par rapport à celles-ci. Au minimum à 50cm dans l'axe du piquet, au maximum à 1,50m. Une fois la porte franchie, les points ne comptent plus.

Seuls les piquets plastiques matérialiseront les portes d'entrée et de sortie. Les portes des véhicules de série seront indiquées en noir, celles des super-séries en vert, celles des séries améliorées en jaune et celles des prototypes en rouge. Toutes les portes devront être franchies dans l'ordre et la première fois en marche avant. Il est interdit de s'aligner dans une porte non franchie.

Une porte est considérée comme franchie lorsque, point 1: la totalité du véhicule est passée (châssis et carrosserie complète), point 2: les deux roues du même côté du véhicule ont franchi l'intérieur de la porte, le point 2 n'exclut pas le point 1. Les piquets touchés plusieurs fois dans la même manœuvre ne seront comptés qu'une fois, un piquet écrasé annule un piquet touché dans la même manœuvre.

Une marche arrière est comptée dès que les roues du véhicule tournent en arrière et/ou que le véhicule recule. Dire aux commissaires d'être plus équitables et justes avec tous (tout le monde à la même enseigne...) surtout au niveau des marches arrière.

Les piquets servant au parcours d'une autre catégorie ne peuvent être comptabilisés.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier une ou plusieurs zones pendant la manifestation, mais seulement entre deux catégories. Toutes les zones devront être ouvertes. Une zone ouverte ne pourra être modifiée que par l'organisateur.

Sur la demande des pilotes, l'organisateur en fera la démonstration, ou modifiera la zone et ceci pour toutes les catégories. Les éventuelles modifications de zones devront être faites avant le passage du premier véhicule de toute la catégorie. (Même pour les catégories séparées en groupes)

L'accès aux zones est autorisé uniquement aux pilotes de la catégorie concernée et ayant un signe distinctif, ainsi qu'aux dirigeants et organisateurs.

***3 Participation**

Chaque équipage sera formé d'un pilote et éventuellement d'un copilote. En cours de trial une inversion pilote / copilote est interdite, ceci pour des raisons d'assurances (déclarations d'inscriptions) et de facilité pour le classement des participants et pour l'attribution des points Challenge.

Le maximum est de deux personnes par véhicule. **Le pilote devra être en possession d'un permis de conduire valable; le copilote doit avoir 16 ans révolus (avec autorisation parentale) pour courir en série et 18 ans révolus pour courir dans les autres catégories.** Le copilote peut être présent pendant toute ou partie de la manifestation, mais ne peut quitter volontairement le véhicule dans une zone. Un pilote ne peut pas prendre un participant d'un autre véhicule comme copilote. Dans la catégorie Série, le copilote devra rester sur son siège, dans les autres catégories, le copilote ne peut en aucun cas aller en avant du pare-brise. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant s'il ne répond pas à toutes les conditions d'engagement, s'il fait preuve d'antijeu vis à vis de la manifestation ou s'il se conduit de façon irresponsable sur le terrain et envers les spectateurs (vitesse trop élevée, ...) s'il est en état d'ébriété, ou s'il ne respecte pas le présent règlement. La consommation d'alcool est désormais interdite dans l'enceinte des zones, il faudra donc sortir des banderoles pour en consommer (et toujours avec modération ©) sous peine de disqualification. Libre choix est laissé à chaque club de réglementer la consommation d'alcool des concurrents et de faire un test d'alcoolémie avant le départ des manches ou lors de la remise du carton.

Nota: Les assurances se déchargent de leurs responsabilités et ne couvrent pas les dommages causés si le responsable de l'accident a un taux d'alcoolémie supérieur à la réglementation en vigueur. Selon les circonstances de l'accident, l'organisateur du trial et / ou le fautif de l'accident seront considérés comme responsables.

Un esprit de fair-play doit régner et la sécurité prime sur toute ambition personnelle. En dehors des heures du trial, il est interdit de circuler avec son véhicule sous risque de disqualification.

Il ne sera pas possible d'effectuer des reconnaissances en 4x4 sur le parcours avant ou pendant le trial (disqualification). Les numéros et la publicité de l'organisateur doivent être apposés sur les véhicules inscrits pendant toute la durée de la manifestation. L'ordre de passage des véhicules sera tiré au sort et devra être différent pour au moins une manche. Dans la mesure du possible et dans toutes les catégories la permutation des véhicules est obligatoire sur le modèle déjà adopté par les protos et améliorés. Le premier à passer dans une zone sera le dernier à passer celle d'après, le deuxième de la première zone sera donc le premier de la deuxième zone. L'ordre de passage des véhicules peut être modifié pour autant que tous les concurrents de la catégorie soient d'accord. Les véhicules acceptés hors classement passeront toujours en dernier.

Un membre d'un club Challenge ne pourra participer au trial organisé par son club que par "plaisir", il faudra que les normes de sécurité soient respectées et ses points ne seront comptabilisés ni pour le Trial ni pour le Challenge. Ne comptabiliseront des points challenge seuls les membres d'un club organisateur challenge. Tous les autres concurrents d'un trial seront classés au trial mais déclassés pour l'attribution des points challenge. Un concurrent qui aide au traçage d'un trial externe à son club sera classé au trial et au Challenge.

Un concurrent s'inscrivant à un club Challenge ne comptabilisera ses points pour le Challenge qu'à partir de la date de son inscription.

***4 Délais et droit d'engagement**

Les montants de l'inscription sont:

50.- € pour les membres possédant une carte d'un duborganisateur du Challenge.

80.- € pour les non-membres de club organisateur (pas de classement au Challenge.)

Les bulletins d'inscription sont à renvoyer au club organisateur dans les 10 jours précédant le trial. Après le Trial ils sont à transmettre au responsable challenge cour mise à jour du listing. Seul les membres d'un club Challenge Interclubs seront classés au Challenge.

***5 Assurances**

L'organisateur contractera les assurances R.C. obligatoires:

Risque A. Personnel et matériel des services publics participant au service d'ordre.

Risque C. R.C. Organisateur à l'égard des concurrents, dommages corporels et matériels

Risque D. R.C. des concurrents entre eux, dommages corporels seulement

Risque E (pour les organisateurs sur France)

***6 Accidents et abandons**

En cas d'accident, le devoir de porter secours doit primer sur les ambitions personnelles et sportives. Le participant est libre d'arrêter la manifestation quand il le désire, mais il est tenu d'en avertir l'organisation en remettant sa fiche de contrôle (sous peine de disqualification) et en aucun cas ne pourra prétendre à un remboursement. Un véhicule ayant cassé dans une zone ne pourra plus se présenter à la zone suivante une fois que le dernier véhicule de sa catégorie sera passé. Un concurrent inscrit mais n'ayant pas franchi au minimum une zone dans sa totalité et ne pouvant pas démontrer l'impossibilité de poursuivre la compétition n'obtiendra pas de point au Challenge. Un pilote ne peut changer de véhicule avec le même numéro en cours de trial.

L'équipage qui abandonne en cours de trial a le droit de courir sur un autre véhicule (en tant que copilote uniquement) si et seulement si les modifications sont faites au Bureau d'Inscription.

Un changement de véhicule en cours de trial est possible cependant une nouvelle inscription doit être faite (et l'organisateur se réserve le droit de réclamer une somme inférieure ou égale au montant de l'inscription) un nouveau contrôle technique doit être pratiqué. Les seuls points qui comptent sont ceux obtenus avec le deuxième véhicule et le deuxième numéro de concurrent. Le fait de se réinscrire annule la première inscription.

7 Limites de zones

Le départ de chaque zone est délimité par une porte de début de zone, le départ ne sera donné que lorsque le commissaire l'aura autorisé, que le véhicule aura un moyeu avant à la hauteur de cette porte et que celui-ci sera arrêté. Un moyeu avant une fois engagé, le véhicule ne peut en aucun cas reculer ce moyeu en arrière de cette porte (échec). Dans une porte d'entrée, la marche arrière est autorisée jusqu'au moyeu avant, même si la deuxième porte a déjà été franchie. La fin de zone ne sera jugée que lorsque le véhicule aura totalement franchi la dernière porte. Toute irrégularité sera sanctionnée par la disqualification de l'équipage. Les commissaires de zone sont seuls juges pour attribuer les points. En cas de contestation, la commission technique sera à la disposition des concurrents pour résoudre les différents.

***8 Définition des classes**

ATTENTION: LES MODIFICATIONS DES CLASSES SONT VALABLES POUR UN MINIMUM DE 5 ANS, ET CE POUR QUE LES PERSONNES QUI ADAPTENT LEURS VEHICULES AU REGLEMENT NE SOIENT PLUS PENALISEES SI UN CHANGEMENT VENAIT L'ANNEE SUIVANTE.

Classe 1.0 : Série court (numéro de course 101, 102, ...)

Véhicule tel qu'il est disponible dans le commerce dont l'empattement doit être de distance maximum de 2,3Dm seules les modifications suivantes sont acceptées:

- Changement de roues, pneus à tétines et **agraires** interdits.
- Dépôt de la roue de secours.
- Le pare-chocs avant peut-être remplacé par un tube placé au niveau de l'axe du châssis et de longueur minimum égale à l'entraxe des pneus avant.

Les véhicules équipés de blocage de différentiel 100/100 doivent avoir la commande manuelle ou électrique démontée. Butées limées interdites.

AUCUNE AUTRE MODIFICATION ACCEPTEE DANS CETTE CLASSE

Classe 1.5 : Série long (numéro de course 151, 152,...)

Véhicule tel qu'il est disponible dans le commerce dont l'empattement doit être de distance minimum de 2,31 m seules les modifications suivantes sont acceptées:

- Changement de roues, pneus à tétines et **agraires** interdits.
- Dépôt de la roue de secours.
- Le pare-chocs avant peut-être remplacé par un tube placé au niveau de l'axe du châssis et de longueur minimum égale à l'entraxe des pneus avant.
- **Butées limées interdites.**

Un véhicule ayant des modifications techniques pour améliorer l'adhérence ou la hauteur du franchissement sera accepté sous réserve de présentation du contrôle technique en vigueur.

AUCUNE AUTRE MODIFICATION ACCEPTEE DANS CETTE CLASSE

Classe 2: super série (numéros de courses 201,202,...)

Véhicule tel qu'il est disponible dans le commerce, sans système de blocage de pont, autobloquant ou glissement limité. Seules les modifications suivantes sont acceptées:

- Dépôt du pare-brise, des portes, de la roue de secours, des pare-chocs.
- Echange en respectant les dimensions et les points d'ancrage d'origine : des amortisseurs, de la caisse (polyester), des lames de ressorts, des jumelles, des arbres de roues, de l'emplacement et du type de réservoir, de la hauteur de la traverse de boîte.
- Frein à main agissant sur le pont ou les deux roues arrière simultanément.
- Diminution du nombre de lames de ressorts.
- Freins à disque, direction assistée et boîte à rapports courts.
- Remplacement du carburateur par un carburateur comportant le même nombre de corps.
- Pneus libres, mais obligatoires ; jantes libres maximum 16 pouces.
- **Butées limées autorisées.**
- **Coupe de la carrosserie selon dimension cabriolet autorisée en supprimant baie de pare-brise et arceau d'origine.**

Dans tous les cas, le participant fournira à l'organisation tous les éléments nécessaires au contrôle technique (fiche technique, etc.).

AUCUNE AUTRE MODIFICATION ACCEPTEE DANS CETTE CLASSE

Classe 3: améliorée (numéros de course 301,302, ...)

Véhicules identiques à ceux de la classe 2 avec les modifications suivantes acceptées:

- Dispositifs visant à améliorer la motricité acceptés sur un seul essieu : pont avec blocage de différentiel, pont soudé, autobloquant ou glissement limité.
- Modification des points de fixation d'amortisseurs.
- Augmentation de la puissance moteur par remplacement de celui-ci ou montage d'un turbo.
- Quatre freins agissant indépendamment sur les roues du même pont.
- Véhicules tôleés peuvent supprimer le toit (voir article 10).
- Modifier les ponts pour renforcer les arbres de roues en respectant le principe d'origine.
- Ressorts hélicoïdaux.
- **Boite de transfert décrabotable autorisée**

Le châssis et la coque doivent être ceux d'un véhicule existant et de largeur minimum 120cm.

Si le véhicule est équipé de deux blocages, un devra être neutralisé pendant toute la manifestation et il est interdit de changer en cours de trial.

Classe 4: prototypes (numéros de course 401,402, ...)

Sont considérés comme prototype tous les 4X4 n'entrant pas dans les catégories 1, 2 et 3.

Obligatoire:

- deux sièges.
- protection des passagers contre les éléments en rotation.
- protection motrice.
- sangle de 5m et supportant 3 tonnes. (Emplacement libre mais qui doit être accessible.)
- équipement de sécurité selon article n°10.
- réservoirs (essence, huile hydraulique, ...) étanches

Les quatre roues directionnelles sont autorisées.

La commission technique se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule qu'elle jugerait dangereux.

9 Dérogations

Les véhicules ayant des freins séparés ou des blocages et qui ne désirent pas courir dans leur catégorie seront acceptés dans une autre catégorie pour autant que les systèmes de commande soient réellement hors d'usage (leviers démontés, etc.). Ces dérogations ne peuvent être appliquées que si l'article N° 10 est respecté.

***10 Equipement obligatoire**

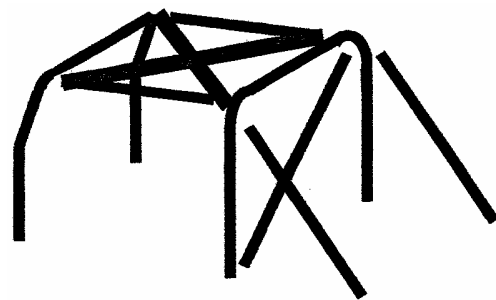
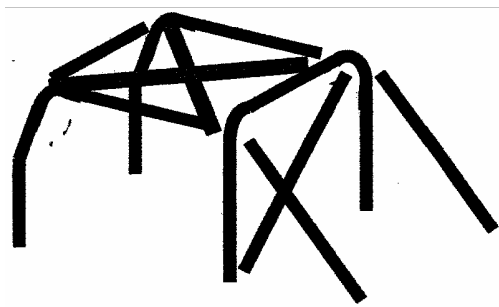
Le contrôle technique doit être très rigoureux sur ce point.

Une grille ou tôle de protection doit être fixée sur l'arceau au-dessus du pilote et copilote. Un arceau de sécurité à 6 points d'ancrage, résistant aux forces latérales et verticales. L'arceau doit avoir au minimum six points d'encrages, chacun vissés ou soudé à une plaque (ou une contre-plaque) de base de 120cm² soudée à la caisse. L'arceau n'est pas obligatoire pour les véhicules tôlés dans la classe série.

Cet arceau doit être construit dans les règles de l'art en ce qui concerne les soudures. L'assemblage entre les tubes doit être soit soudé (dans les règles de l'art) ou bridé par un fer plat en " U " de minimum 30mm x 5mm, avec une vis traversante de M10 minimum.

Les soudures ne doivent pas être meulées, et doivent pouvoir être contrôlées.

Le diamètre minimum des tubes doit être de 42mm x 2mm. Une diagonale est obligatoire. Les arceaux fabriqués à partir de coudes à souder sont interdits et devront être construits selon un des deux principes suivants



La partie avant de l'arceau est composée de deux parties latérales en une pièce ou d'un arceau en U en une pièce. **Une croix en X surie « toit » (sous la grille/tôle)** La commission technique devra vérifier que le pilote et copilote du véhicule, assis dans les sièges, soient protégés par les arceaux en cas de tonneau. En effet, les barres latérales ne doivent pas être trop recentrées afin d'assurer efficacement la protection des occupants du véhicule. Les réservoirs doivent être fixés correctement au châssis ou à la caisse et doivent être étanches, même à l'envers.

Un crochet ou point d'ancrage à l'avant et à l'arrière du véhicule pour le treuillage.

Un casque homologué pour le sport automobile non accidenté et sangle pour le pilote et le copilote. La ceinture ventrale accrochée dans les zones pour le pilote ainsi que pour le copilote. Le harnais de sécurité est fortement conseillé.

La vérification des sièges et ceintures de sécurité doit être faite.

Notre première priorité doit être la sécurité du pilote et du copilote.

Le véhicule ne doit pas comporter d'éléments pouvant être dangereux. L'échappement doit être conforme à la législation.

Coupe-circuit moteur et électrique pour toutes les classes (sauf Série court et long) placé au milieu du capot ou côté du chauffeur.

Passport technique du véhicule La commission technique se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule qu'elle jugerait non conforme.

Les concurrents ne sont pas autorisés à courir si cet article n'est pas respecté, même pour les participants hors-classement Challenge.

Pilotes et copilote torse nu interdit.

11 Contrôle et feuille de bord

Chaque équipage recevra une feuille de bord sur laquelle le commissaire de zone inscrira les points; le feuillet est à remettre à l'organisation à la fin de chaque manche. La perte, la destruction ou le fait de ne pas remettre le feuillet entraîne la disqualification. Les numéros et autocollants seront apposés lors du contrôle.

Chaque pilote doit annoncer les éventuelles améliorations effectuées sur son véhicule, (sous peine de disqualification). Si le contrôle technique d'un véhicule donne suite à un passeport technique litigieux, Flavien Domfront et Sébastien Tagand devront le consigner dans le « cahier des litiges ». Présents sur tous les trials, ils devront ensuite s'assurer que toutes les mises en conformités demandées sur les passeports techniques aient été effectuées.

12 Attribution des points

- O Sans faute, arrêt jusqu'à 5 secondes sans pénalité.
- 1 Arrêt de progression de plus de 5 secondes de 3 minutes au maximum.
- 2 Toute marche arrière (annule l'arrêt de progression).
- 3 Piquet touché par l'équipage et /ou une partie du véhicule dans la même manœuvre.
Piquet déplacé avec son support par une partie du véhicule dans la même manœuvre. Contact du singe avec le sol.
- 5 Non - présentation dans l'ordre des numéros (sauf casse mécanique reconnue). Il " Piquet écrasé (supprime le piquet touché dans le même manœuvre)
- 25 Echech à la zone, après plus de deux marches arrière entre deux portes.
Aide extérieure.
Arrêt de progression de plus de 3 minutes.
Singe ne réintégrant pas immédiatement le véhicule après une chute.
Banderole et / ou support touchés par l'équipage ou une partie du véhicule
- 40 Véhicule ayant cassé
- 60 Refus de franchir une zone dans sa totalité ou simulation d'échec.
Véhicule ayant abandonné ou ne pouvant plus se présenter au départ de la zone Insultes aux commissaires.

Un participant ayant franchi ta zone complète sans échec ne peut totaliser plus de 25 points, augmentés éventuellement des 5 points de pénalités attribués dans le cas du non-respect de la présentation aux entrées de zones dans l'ordre des numéros, soit 30 points au total

Un piquet écrasé ne doit pas être remis à sa place tant que te concurrent évolue dans la zone.

13 Classement

Le total final est obtenu par l'addition des points des 2 meilleures manches. Pour départager les concurrents en cas d'ex aequo, on appliquera le système suivant.

Pour les trials: 1 la meilleure manche, 2 le plus grand nombre de "0", 3 la longueur des véhicules. Pour le Challenge: 1 le véhicule qui a fait le plus de trial dans la saison, 2 le moins de point accumulé lors des trials de la saison. Pour être classé au Challenge il faut avoir participé au minimum à tous les trials de la saison moins quatre. Points « bonus » (les personnes ayant couru au minimum sur tous les trials de la saison moins quatre gagneront un point supplémentaire par trial fait.) Tous les trials compteront (sauf respectivement celui de son propre club organisateur.) Les points pour le Challenge sont attribués de la manière suivante:

1ère place = 12pts,

2ème = 9pts,

3ème = 8pts etc. jusqu'au 10ème = 1 pt.

14 Réclamation

Tout concurrent peut déposer une réclamation contre dépôt d'une somme égale au droit d'inscription, ceci jusqu'au départ de ta manche suivante. Elle lui sera restituée si sa réclamation est acceptée. La commission technique, ainsi que le comité organisateur seront seuls juges des différents pouvant survenir. En cas de litige grave les responsables des clubs organisateurs du Challenge se réuniront pour prendre une décision immédiate.

15 Marquage

L'organisateur prend ses dispositions pour l'identification des pilotes, commissaires et services de sécurité. Seuls les concurrents identifiés peuvent aller librement reconnaître le parcours à pied dans la zone sans pour autant gêner le travail des commissaires et en respectant le public.

16 Réserves

L'organisateur se réserve te droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant

***17 Annexe**

Chaque participant accepte par sa signature sur le bulletin d'inscription d'être commissaire dans sa catégorie, sous peine de disqualification si refus.

Chaque zone est dirigée par un responsable, si possible expérimenté, qui s'occupe de noter les points sur la feuille de zone et sur les feuillés concurrents, et qui contrôle l'application du règlement. Les pilotes présents, qui ne font ni partie de l'équipage précédent, ni suivant, peuvent être désignés par le responsable de zone pour comptabiliser les points de l'équipage au départ. Les pilotes désignés par le responsable sont obligés de participer au comptage des points et à la remise en état de ta zone, même si cela interfère avec leurs activités personnelles. Le responsable tente dans la mesure du possible de choisir des pilotes volontaires.

En cas de litige, seul le responsable de zone prend des décisions, après avoir entendu ses aides; les décisions finales étant prises par la commission technique prévue par le club organisateur.

Les pilotes-commissaires doivent être facilement reconnaissables grâce à une marque telle que brassard, dossard, ou plaquette.

Les commissaires annoncent les points à haute voix, au fur et à mesure des erreurs du concurrent, de manière à ce que celui-ci les entende (surtout lorsqu'il s'agit du dernier essai).

Seuls les équipages des deux véhicules suivants ont accès à la zone.

Les pilotes ayant déjà passé la zone restent à l'extérieure de la zone.